



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

MÉMOIRE POUR UNE APPROCHE DE GESTION GLOBALE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Présenté à la Commission
indépendante sur les caribous
forestiers et montagnards

Mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire et liste des recommandations	3
L'Ordre, sa mission et ses motivations envers la consultation	4
Introduction	4
Positionnement	5
Piliers du message	
Pilier 1	6
Pilier 2	6
Pilier 3	7
Recommandations	8
Conclusion	9

Rédaction:

François-Hugues Bernier, ing.f.
François Laliberté, ing.f., Ph.D.

Révision:

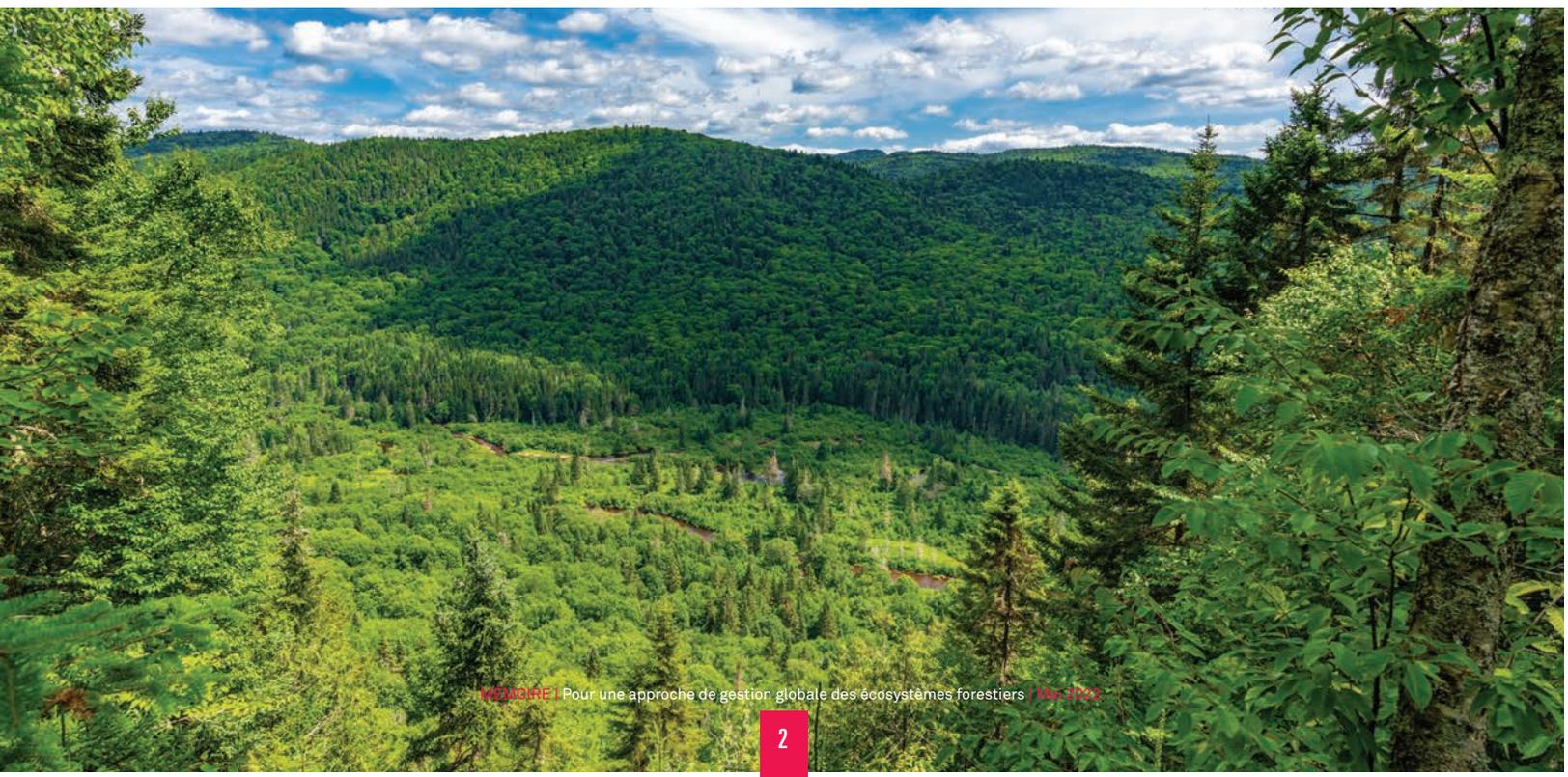
Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.
Marie-Claude Dussault, MBA

Révision linguistique:

Sylvie Vallée

Conception graphique:

La Fabrik



SOMMAIRE

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (l'Ordre) tient à remercier la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (la Commission) pour le travail qui a été effectué dans le cadre de cette consultation. Les positions sont nombreuses et se situent la plupart du temps aux antipodes les unes des autres. L'effort de synthèse et de conciliation sera certainement titanesque, mais nous comptons sur l'expérience et les compétences des commissaires pour livrer des recommandations à la hauteur des aspirations attendues.

L'ORDRE DÉSIRE PORTER À L'ATTENTION DE LA COMMISSION QU'IL NE SE POSITIONNERA PAS SUR L'UN OU L'AUTRE DES SCÉNARIOS THÉORIQUES ET HYPOTHÉTIQUES PROPOSÉS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION. L'ORDRE EST D'AVIS QUE CES SCÉNARIOS NE FONT QU'ALIMENTER LA POLARISATION DU DÉBAT (AMÉNAGEMENT FORESTIER VS CONSERVATION) ET NOUS SEMBLENT PEU PORTEURS D'UNE CONCLUSION HARMONIEUSE DU DOSSIER.

L'Ordre est plutôt d'avis qu'il est temps de passer d'une approche de gestion sectorielle à une approche plus globale, car l'aménagement du territoire forestier ne se résume pas à la protection d'une espèce en particulier. Il s'agit aussi de dire haut et fort qu'il est temps de faire un travail professionnel cohérent et transparent où les solutions et leur impact sont bien documentés.

Conséquemment, nous proposons plus qu'une stratégie pour protéger une espèce. Nous proposons la désignation d'aménagistes du territoire forestier. Ces aménagistes agiront en collaboration afin d'assurer la durabilité de l'aménagement forestier dans une perspective de maximiser les bénéfices socio-économiques et environnementaux qu'il génère.

Nous parions que cette approche renforcera la protection des écosystèmes et leurs habitats, favorisera le maintien de la biodiversité et la résilience, visera la durabilité des entreprises et des services environnementaux et assurera le maintien des avantages sociaux et économiques pour les communautés. Enfin, cette nouvelle façon de faire peut certainement s'inscrire rapidement à l'intérieur du Régime forestier actuel afin de répondre au caractère d'urgence que commande la situation actuelle du caribou forestier et montagnard.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

Pour le caribou, les solutions sont bien documentées. Le gouvernement doit poser les actes et mettre en place les mesures qui vont viser le retour et le maintien d'habitats fauniques de qualité, une biodiversité des écosystèmes et le maintien de services écologiques, sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire, incluant l'aire de distribution du caribou. Sauver le caribou n'est pas garanti, mais nous nous devons d'avoir une approche plus globale et intégrée, respectueuse des valeurs et attentes des populations et des communautés. Il faut essayer !

Recommandation 2 :

Aller au-delà d'une stratégie pour le caribou et adopter une approche de gestion pour prévenir d'autres crises du genre en ayant une vision économique globale et des solutions en synergie. En prenant assise sur l'expertise et les compétences des professionnels, des solutions régionales développées et adoptées par les parties prenantes du milieu, engagées dans la mise en œuvre, doivent être envisagées au lieu d'une stratégie imposée par les instances politiques. Une équipe d'aménagistes devrait être constituée pour chaque territoire forestier. Toutes les parties prenantes du milieu devraient participer ou avoir accès aux travaux de cette équipe dans une optique de dégager des solutions gagnant-gagnant et durables.

Recommandation 3 :

Adopter une approche par la valeur au lieu du volume en tenant compte de l'ensemble des ressources du milieu. Cette approche favoriserait une véritable diversification de l'industrie forestière et consoliderait l'économie des régions.

L'ORDRE, SA MISSION ET SA MOTIVATION ENVERS LA CONSULTATION

L'Ordre a été constitué légalement en 1921 et est soumis depuis 1974 aux dispositions du Code des professions (RLRQ, ch. C-26). Depuis maintenant 100 ans, il œuvre à l'encadrement de la pratique professionnelle de près de 2 000 ingénieurs forestières et ingénieurs forestiers exerçant leur profession au Québec et à l'étranger.

IL A COMME MISSION DE SURVEILLER LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AU PUBLIC QUÉBÉCOIS PAR LES INGÉNIEURS FORESTIERS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, ET DE VEILLER À CE QUE LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER ASSURE LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES DE LA FORÊT, DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La diversité des situations et la complexité du milieu forestier constituent des défis permanents de la pratique de la profession d'ingénieur forestier. La recherche, le développement de nouvelles technologies et l'intégration des besoins et des nouvelles valeurs des Québécois reliées à la protection de toutes les ressources et fonctions de la forêt, à son aménagement et à sa mise en valeur sont au cœur de la profession.

L'ingénieur forestier doit également tenir compte des lois et des règlements relatifs aux exigences environnementales en milieu forestier.

Ainsi, l'intervention de l'Ordre auprès de la Commission est faite dans le respect de sa mission et avec le seul et unique souci d'assurer la protection du public et du patrimoine forestier québécois, aux fins de bonifier votre consultation.

INTRODUCTION

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (l'Ordre) est heureux de participer à la consultation et à la réflexion de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (la Commission).

Cette Commission constitue un exercice inédit découlant d'inquiétudes persistantes et de questions répétées portant sur la protection du caribou forestier et montagnard et plus largement sur la gestion des forêts québécoises. Elle offre à l'Ordre une opportunité privilégiée de proposer un projet mobilisateur et global de gestion des ressources du milieu forestier, apte à soutenir le dynamisme des communautés et la conservation de toutes les ressources de la forêt, tout en créant un lien de confiance durable avec le public québécois.

L'ORDRE APPUIE CET IMPORTANT EXERCICE DE RÉFLEXION ET DE CONSULTATION QUI MOBILISE BEAUCOUP DE RESSOURCES ET SUSCITE L'ESPOIR DE CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS DE TROP NOMBREUSES ANNÉES DÉJÀ.

POSITIONNEMENT

Considérant que le dossier de la protection du caribou des bois (forestier et montagnard) n'est que l'un des symptômes des problématiques rencontrées par le régime forestier en place, l'Ordre souhaite vous présenter un projet plus englobant, mobilisateur et porteur de solutions innovantes.

L'Ordre est d'avis qu'il est temps de passer d'une approche de gestion sectorielle à une approche plus globale, car l'aménagement du territoire forestier ne se résume pas à la protection d'une espèce en particulier.

Nous proposons la désignation d'aménagistes du territoire forestier. Ces aménagistes agiront en collaboration avec les parties prenantes régionales afin d'assurer la durabilité de l'aménagement forestier dans une perspective de maximiser les bénéfices socio-économiques et environnementaux qu'il génère.

Nous parions que cette approche renforcera la protection des écosystèmes et leurs habitats, favorisera le maintien de la biodiversité et la résilience, visera la durabilité des entreprises et des services environnementaux et assurera le maintien des avantages sociaux et économiques pour les communautés. Enfin, cette nouvelle façon de faire peut certainement s'inscrire rapidement à l'intérieur du régime forestier actuel afin de répondre au caractère d'urgence que commande la situation du caribou de bois.

POUR CES RAISONS, L'ORDRE NE SE POSITIONNERA PAS SUR L'UN OU L'AUTRE DES SCÉNARIOS THÉORIQUES ET HYPOTHÉTIQUES PROPOSÉS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION.

L'Ordre est d'avis que ces scénarios ne font qu'alimenter la polarisation du débat qui oppose trop souvent l'aménagement forestier à la conservation, qui nous semble peu porteur d'une conclusion harmonieuse du dossier. L'enjeu premier de cette consultation ne devrait-il pas être l'habitat et les écosystèmes qui supportent cette espèce et bien d'autres? À défaut de garantir la sauvegarde de toutes les hardes de caribous des bois, ne devrions-nous pas plutôt nous inscrire dans une approche de durabilité et de résilience des écosystèmes? Il nous serait alors permis d'apprécier les avantages et les inconvénients de différentes options à la lumière de bénéfices plus larges.

Il ne s'agit plus de faire un choix entre des caribous et des emplois, mais plutôt de trouver une formule d'aménagement qui favorise une pluralité d'éléments et qui laisse aux parties prenantes le soin de trouver des solutions gagnant-gagnant et de s'engager conjointement dans leur mise en œuvre.

Dans les scénarios proposés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), on oppose simplement les coûts des mesures de protection de l'espèce et de réhabilitation de son habitat à la baisse de la possibilité forestière (et des attributions). Cela ne nous apparaît pas suffisant. Pour l'Ordre, il s'agit d'une approche très clivante où on ne perçoit aucune analyse de sensibilité. À partir de quand cela devient intolérable et pour qui? Par exemple, on ne connaît pas la sensibilité à la rentabilité des industriels, laquelle n'est pas seulement un effet de volume de bois.

Nous croyons qu'il est temps de faire un travail professionnel cohérent et transparent où les solutions et leur impact sont bien documentés.

LES PILIERS QUI SUPPORTENT NOTRE MESSAGE

PILIER 1 :

Le déclin du caribou : le signal que l'aménagement forestier perturbe les écosystèmes au-delà du seuil tolérable pour certaines espèces.

Ceci est très bien documenté pour le caribou. Les nombreux documents publiés par les experts dans le domaine et disponibles sur le site de la Commission en font foi. Mais il n'y a pas que le caribou qui fasse les frais de la modification des écosystèmes. Dans toutes les régions du Québec, on remarque des changements dans la composition forestière, entraînant avec eux le déplacement des populations animales et des changements dans la biodiversité. Dans certains cas, et malgré une gestion des populations d'ongulés par la chasse, on observe du surbrouillage de la régénération en essences désirées, installée au prix d'efforts d'aménagement considérables. En plus de voir d'importants changements dans les populations animales et végétales, ces perturbations ne sont pas intégrées dans nos prévisions de rendement ligneux, ce qui pourrait mener à des déficits de volume de bois à moyen ou à long terme. Cette question est d'ailleurs étudiée actuellement à la Forêt Montmorency, mais les solutions n'ont pas encore été trouvées.

UN AMÉNAGEMENT PRUDENT DEVRAIT ÊTRE DE MISE ET UN SYSTÈME SERRÉ DE SUIVI DES TRAVAUX DEVRAIT ÊTRE MIS EN PLACE.

PILIER 2 :

Les impacts socio-économiques sont nombreux et découlent d'un ensemble de choix et de décisions qui impliquent plusieurs facteurs.

Un bilan économique non consolidé pour les secteurs de la filière forestière et leurs activités ne permet pas de prendre la mesure réelle des scénarios et stratégies d'aménagement (encore moins des 2 scénarios proposés pour cette consultation et de la valeur/coût de scénarios de compromis). Rappelons que le Bureau du Forestier en chef (BFEC) ne produit aucune analyse économique ou financière pour ses calculs de possibilité forestière (CPF). Tout au plus, il se limite à établir le coût sylvicole de chaque mètre cube de possibilité.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'observer une diminution du volume par tige (dm^3/tige) de bois récolté (documenté par la Commission Coulombe).

En guise de rappel, lorsque le MFFP a repris les calculs des possibilités forestières avant les années 2000, les experts du calcul avaient pris la décision d'augmenter l'âge d'exploitabilité en retenant un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) de 13 cm au lieu de 9 cm pour indiquer la maturité d'un peuplement. Cette décision a été infirmée par le FEC. Ce faisant, le bois récolté est en moyenne de plus en plus petit au fur et à mesure que la récolte progresse vers le Nord et qu'on commence à récolter les forêts de seconde venue. Ce phénomène s'amplifie dans la modélisation lorsqu'on pose un objectif de volume sans contrôler le DHP ou la valeur des bois puisque seul le volume brut récoltable est maximisé. On observe également une augmentation de la présence d'espèces non désirées par l'industrie due au changement dans la composition des peuplements. S'ensuit un déclin de la valeur des bois récoltés avec une diminution de rentabilité pour l'industrie à cause de l'augmentation des coûts de récolte relativement plus élevés pour les petits

bois et un panier de produits moins intéressant. Bien que les stratégies d'aménagement indiquent un maintien des volumes récoltables, ces facteurs font en sorte que la durabilité économique de l'industrie est à risque.

L'Ordre est d'avis qu'une analyse économique globale se doit d'être menée pour mieux évaluer les scénarios. Des analyses de sensibilité doivent également être conduites pour apprécier la nature et l'envergure des compromis et identifier les opportunités de synergie entre les différents objectifs de production des ressources et de protection des écosystèmes.

Par exemple, lorsqu'on étudie un projet d'aire protégée, on se contente bien souvent d'évaluer seulement la perte de possibilité forestière sans revoir les hypothèses économiques ni évaluer les gains qui pourraient être faits dans d'autres domaines ou encore les économies que cela pourrait engendrer par le maintien de services écologiques. Dès lors, nos décideurs n'ont pas les outils appropriés pour prendre des décisions éclairées sur la question. Se pourrait-il que des espaces aujourd'hui ciblés pour l'aménagement et la production de matière ligneuse soient en fait non rentables? De ce fait, ces espaces pourraient être rapidement désignés pour contribuer au rétablissement des habitats, notamment celui du caribou des bois.

POUR L'ORDRE, IL EST CLAIR QU'EN OPÉRANT UN VIRAGE VALEUR ET EN S'ASSURANT D'UN AMÉNAGEMENT FORESTIER RENTABLE, ON CONSOLIDE LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS, TOUT EN IDENTIFIANT LES MEILLEURES AVENUES DE COMPROMIS POUR SATISFAIRE LES BESOINS ET LES ATTENTES DES DIVERSES PARTIES PRENANTES.

PILIER 3 :

Un manque de transparence, de collaboration, d'agilité et de réactivité

Les nombreuses sorties dans les médias, les poursuites et les plaintes, des informations partielles ou mal comprises – souvent parce que mal documentées – minent la crédibilité de l'ensemble du secteur forestier et de la filière bois. D'une part, les tenants d'une approche plus conservacionniste ont tendance à dénigrer l'aménagement forestier. On parle fréquemment de « déforestation » et de destruction des écosystèmes. Ce sont là des exagérations, mais qui reflètent tout de même une préoccupation de voir des modifications importantes du milieu engendrer des effets néfastes à moyen et à long terme. On parle alors de protéger de manière inconditionnelle. Bien que ces intervenants disent ne pas vouloir stopper la récolte de bois, jamais ils ne sont en mesure de chiffrer les impacts de leurs demandes et on ne leur fournit pas d'aide à cet effet. D'autre part, les tenants d'une intensification de la production ligneuse dépeignent cette avenue comme une solution « miracle » pour lutter contre les changements climatiques (stockage du carbone) et créer de la richesse (maintien des emplois, retombées économiques) sans jamais parler des enjeux économiques liés à la modification des écosystèmes engendrée par les interventions humaines (notamment un changement de composition des forêts). Les tenants du paradigme « volume » tiennent généralement pour acquis que si nous assurons le retour d'une forêt commerciale désirée par l'industrie, la biodiversité et les services écologiques ou autres seront maintenus.

Dans ces conditions, l'information est toujours partielle et partielle, engendrant un manque de transparence et de la méfiance entre les parties prenantes. Les débats

deviennent hargneux et acrimonieux. Cela représente un frein majeur à la collaboration et à l'atteinte de consensus. L'impact est majeur pour l'intendant de nos forêts (le MFFP) qui se retrouve rapidement au banc des accusés. Celui-ci étant peu enclin à s'expliquer et à défendre ses positions publiquement, ce sont les professionnels, notamment les ingénieurs forestiers, qui écopent et perdent en crédibilité au profit de groupes de pression. Ces constats sont partagés par bon nombre d'ingénieurs forestiers comme en témoigne le rapport d'enquête sur la profession d'ingénieur forestier réalisée en 2020 et confirmés par une tournée de consultation régionale en 2021.

On se retrouve alors à gérer des crises et à tenter de réparer les pots cassés, de multiplier les normes, directives administratives et règlements pour rassurer ou faire plaisir. S'ensuit une lourdeur administrative croissante qui réduit considérablement l'agilité et la réactivité de même que la disponibilité de ressources pour effectuer les suivis et la rétroaction appropriés. Enfin, il s'en dégage un sentiment d'immobilisme (on fait du sur place, les mêmes problèmes sont constamment évoqués depuis des années).

EN DERNIER RECOURS, LES PARTIES PRENANTES QUI SE SENTENT DÉLAISSÉES OU BRIMÉES SE TOURNENT VERS DES ACTIONS D'ÉCLAT (POURSUITES JURIDIQUES, BARRAGES DE ROUTES, GRANDES MANIFESTATIONS, ETC.), CE QUI RALENTIT ENCORE PLUS LES ACTIONS. C'EST LE CERCLE VICIEUX! SACHANT CELA, COMMENT ARRIVER À BRISER CE MOUVEMENT DE FAÇON DURABLE?



RECOMMANDATIONS :

Malgré qu'il ne soit pas le seul, l'enjeu du caribou est clivant. Il y a fort à parier que nous ne réglerons pas la problématique en imposant un scénario qui fera assurément des mécontents. Pour la restauration de l'habitat du caribou, les solutions ont été bien documentées, elles sont connues depuis plusieurs années, mais on s'est limité à mettre en place les plus simples et faciles, celles faisant le plus appel à des règles, normes et directives et à certaines contraintes. Qui plus est, il est également bien documenté que l'impact sur la possibilité forestière en volume a jusqu'à présent guidé toutes les décisions prises dans ce dossier, et bien d'autres.

Désormais, pourquoi ne pas baser nos décisions à partir d'une analyse économique globale en termes de création de valeur nette. Ce concept est important, car la valeur nette permet d'intégrer des coûts et des revenus divers issus de l'aménagement du milieu forestier et de toutes ses ressources pour un bilan complet et éclairant.

Plusieurs solutions pourraient alors être intégrées en synergie pour améliorer la situation du caribou tout en facilitant la gestion d'autres enjeux tout aussi importants, par exemple, en identifiant les secteurs où la récolte forestière n'est pas rentable (et il y en a). De cette façon, il est permis de croire que l'on dégagerait ainsi des zones où l'enjeu ne se pose plus. Ces zones peuvent ensuite servir de noyaux pour créer des aires de conservation ou d'aménagement très extensif (où les habitats peuvent être restaurés à moindre coût). Cette approche limite l'impact sur la possibilité forestière en conservant la partie du volume qui crée le plus de valeur. On doit permettre aux professionnels et aux parties prenantes de réfléchir à des solutions innovantes et satisfaisantes, des solutions où tous s'engagent à leur mise en œuvre.

Pour l'Ordre, il est temps de revoir le paradigme de volume pour celui de la valeur des ressources et aussi de décentraliser la gestion pour une plus grande collaboration des parties prenantes afin de trouver des solutions qui seront endossées par le milieu. Dans cette décentralisation, le rôle des professionnels, surtout celui des ingénieurs forestiers, est crucial. C'est celui d'experts qui développent et analysent des solutions afin de communiquer la même information à toutes les parties prenantes. Il s'agit ici d'appliquer le principe de symétrie de l'information pour renforcer la confiance. Il est donc impératif de permettre à un plus grand nombre d'acteurs de participer ou d'avoir accès aux analyses réalisées par les instances du MFFP, particulièrement au BFEC. Les parties prenantes, même les industriels, prennent rarement part aux travaux. Ils reçoivent seulement des résultats synthétisés et issus d'un nombre limité de scénarios choisis sans avoir été consultés. En faisant appel à tous les acteurs pour contribuer aux analyses et aux processus, on améliore la transparence et la collaboration et on augmente les chances de succès des actions. Sans un engagement et une collaboration des parties prenantes, le problème vécu pour le caribou se perpétuera et s'étendra aussi à d'autres enjeux.

NOUS APPELONS DONC LE MFFP À POSER LES GESTES SUIVANTS :

Recommandation 1 :

Pour le caribou, les solutions sont bien documentées. Le gouvernement doit poser les actions et mettre en place les mesures qui vont viser le retour et le maintien d'habitats fauniques de qualité, une biodiversité des écosystèmes et le maintien de services écologiques, sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire, incluant l'aire de distribution du caribou. Sauver le caribou n'est pas garanti, mais nous nous devons d'avoir une approche plus globale et intégrée, respectueuse des valeurs et attentes des populations et des communautés. Il faut essayer !

Recommandation 2 :

Aller au-delà d'une stratégie pour le caribou et adopter une approche de gestion pour prévenir d'autres crises du genre en ayant une vision économique globale et des solutions en synergie. En prenant assise sur l'expertise et les compétences des professionnels, des solutions régionales développées et adoptées par les parties prenantes du milieu, engagées dans la mise en œuvre, doivent être envisagées au lieu d'une stratégie imposée par les instances politiques. Une équipe d'aménagistes devrait être constituée pour chaque territoire forestier. Toutes les parties prenantes du milieu devraient participer ou avoir accès aux travaux de cette équipe dans une optique de dégager des solutions gagnant-gagnant et durables.

Recommandation 3 :

Adopter une approche par la valeur au lieu du volume en tenant compte de l'ensemble des ressources du milieu. Cette approche favoriserait une véritable diversification de l'industrie forestière et consoliderait l'économie des régions.

CONCLUSION

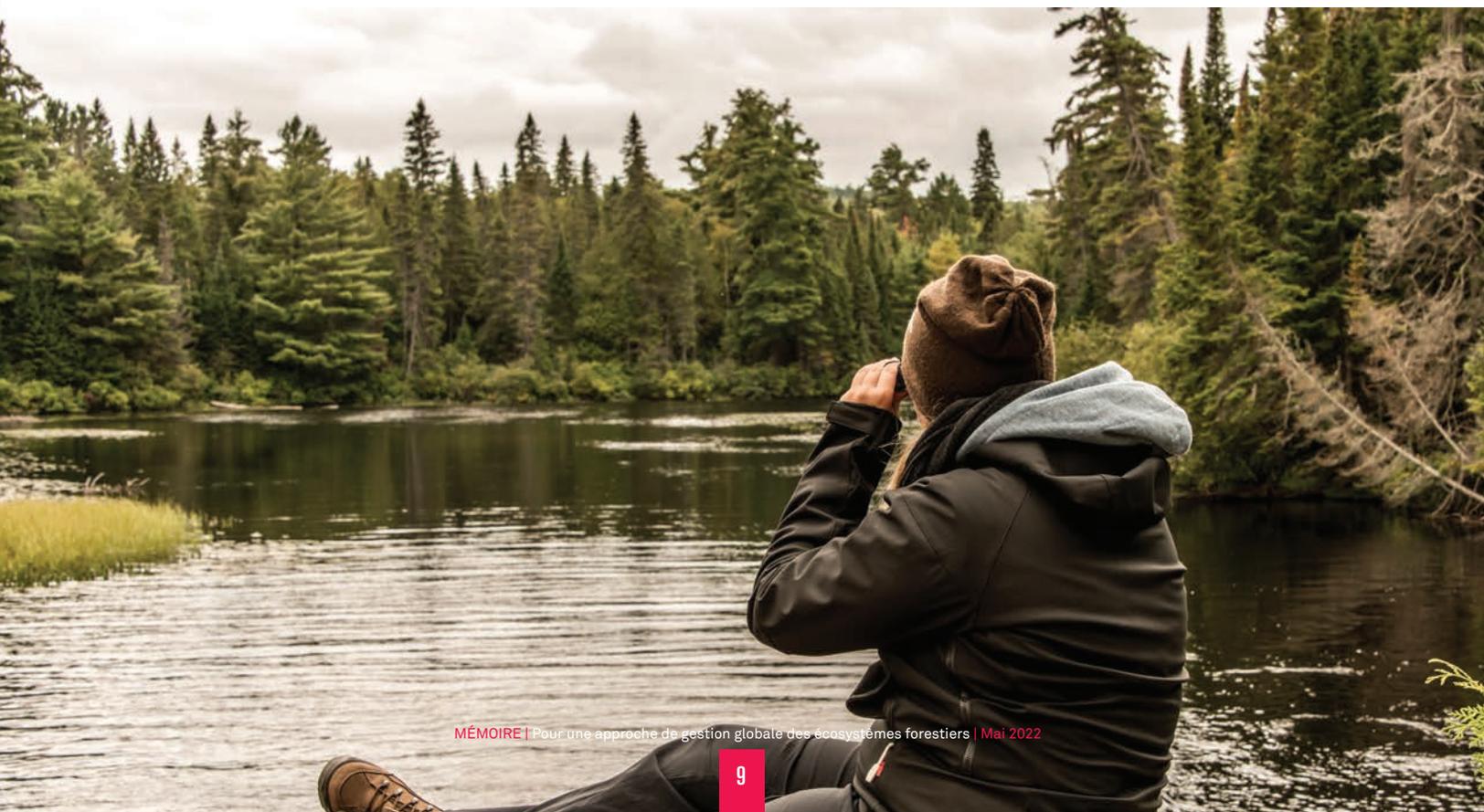
En ne se positionnant pas sur l'un ou l'autre des scénarios théoriques et hypothétiques proposés dans le cadre de la consultation, l'Ordre marque son désir de mettre fin à la polarisation des débats qui opposent conservation et aménagement forestier. L'Ordre est d'avis qu'il faut profiter de cet important moment de réflexion collective pour s'inscrire dans une approche globale de durabilité et de résilience des écosystèmes, respectueuse des valeurs et attentes des populations et des communautés, et génératrice de richesses

Il ne s'agit plus de faire un choix entre des caribous et des emplois, mais plutôt de trouver une formule d'aménagement qui favorise une pluralité d'éléments, afin d'épouser le concept de biodiversité. Il nous serait alors permis d'apprécier les avantages et les inconvénients de différentes options à la lumière de bénéfices plus larges.

Il s'agit aussi de dire haut et fort qu'il est temps de prendre véritablement assise sur l'expertise et les compétences des professionnels, que ce travail soit cohérent et transparent et où les solutions et leur impact sont bien documentés.

Devant un enjeu scientifiquement documenté impliquant l'extinction d'une espèce phare, l'heure n'est plus aux tergiversations. Il est de notre devoir, en tant que professionnels du milieu de poser des actes et de mettre en place des mesures qui vont viser le maintien d'habitats fauniques de qualité, une biodiversité des écosystèmes et le maintien de services écologiques, sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire, incluant l'aire de distribution du caribou.

L'ORDRE ATTRIBUE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE À CE DOSSIER ET OFFRE SA CONTRIBUTION SOUTENUE POUR DÉFINIR ULTÉRIEUREMENT AVEC LES REPRÉSENTANTS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES DU MILIEU FORESTIER, DES MÉCANISMES PLUS PRÉCIS, À L'INTÉRIEUR DU RÉGIME FORESTIER ACTUEL, PERMETTANT DE CONCRÉTISER RAPIDEMENT LES ACTIONS ET RECOMMANDATIONS PROPOSÉES, PARTICULIÈREMENT LORSQUE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS EST CONCERNÉE



Les avantages liés à la création d'«aménagistes désignés du territoire»

- Il est responsable d'un territoire d'envergure raisonnable et humaine, une unité d'aménagement forestier (UAF) moyenne par exemple. Cela permet de développer un sentiment d'appartenance fort au territoire;
- Le territoire est sous la responsabilité d'un chef forestier imputable. Il a une vue d'ensemble du territoire, de toutes ses ressources, et une vision globale de l'avenir;
- Il compte sur une équipe multidisciplinaire centrée sur les résultats;
- Il gère les revenus et les dépenses dans un objectif de créer de la richesse et de retourner des redevances nettes à l'État. Il œuvre sur une base d'affaires, ce qui renforce les relations avec les clientèles;
- Il contrôle toutes les étapes de la planification, du calcul de la possibilité forestière à la remise en production, en passant par la vente des bois. Ceci ne signifie pas que le Forestier en chef du Québec, le Bureau de mise en marché des bois et la Direction de la gestion des stocks ligneux sont mis de côté, au contraire. Leur rôle serait toutefois en support et complémentaire;
- Il favorise le développement et le succès de la filière en collaborant avec tous les partenaires de la chaîne de valeur aux niveaux local et régional.

Le territoire devient un lieu où tous les intervenants participent activement au développement de solutions gagnant-gagnant. Il s'y développe un sentiment de confiance et de collaboration entre les partenaires, ce qui renforce notre culture forestière.

POUR NOUS JOINDRE :



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

✉ oifq@oifq.com

☎ 418 650-2411

Heures d'ouverture de nos bureaux :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
De juin à septembre, fermeture le vendredi, à 12 h

 oifq.com

